



# COMMUNE DE PIQUECOS

Arrondissement de Montauban

## NOTE DE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui a modifié les articles L2313-1, L 3313-1 et 143-13 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes des Collectivités.

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la Commune pour le budget annexe de l'assainissement collectif (lié à la station d'épuration) et non collectif : opérations réalisées et restes à réaliser. Il est élaboré par l'ordonnateur de la Collectivité, c'est-à-dire le Maire.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - DÉPENSES

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **5 395.32 €** alors que le budget prévisionnel 2020 prévoyait **14 827.00 €**.

##### 1.1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses s'élèvent à **5 395.32 €** pour 14 827 € de prévu.

Ce chapitre correspond aux différentes prestations payées par la Commune concernant l'entretien du réseau d'assainissement collectif et non collectif : vidange de la fosse de la station d'épuration, contrôle technique des dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers par le SATESE, assistance technique.

Concernant la vidange de la station d'épuration : normalement nous procédons à l'épandage des boues sur des parcelles conventionnées avec un agriculteur. À cause du Covid et du risque sanitaire, ce procédé n'était plus autorisé. Nous avons dû faire appel à un vidangeur pour extraire les boues, les analyser dans un laboratoire puis les déposer pour traitement vers une station (celle de Montauban).

Ce même chapitre comprend aussi les amortissements des biens (obligatoires sur un budget annexe d'assainissement).

Les principales dépenses sont :

- Réseaux (vidange): 4 514.65 €
- Contrôles techniques des dispositifs d'assainissement – Assistance SATESE : 620.27 €
- Fournitures diverses (petit équipement pour la station) : 260.40 €

##### 1.2 Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit des intérêts d'emprunt pour un prêt bancaire. Aucun crédit d'emprunt n'est en cours sur le budget assainissement de la commune.

### **1.3 Dotation aux amortissements (chapitre 042)**

Le montant prévu était de 3 352.00 € et réalisé de **3 351.12 €**. Les amortissements, obligatoires sur un budget assainissement concernent les biens de l'inventaire.

## **2 - RECETTES**

**Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 6 044.86 € alors que le budget prévisionnel 2019 prévoyait 4 837.00 €.**

### **2.1 Produits des services (chapitre 70)**

Les recettes s'élèvent à **4 486.30 €** alors que le budget prévisionnel 2020 prévoyait 3 041.00 €.

Il s'agit des redevances versées par Véolia sur le réseau collectif (station d'épuration) et des prestations de service (contrôle d'implantation et d'exécution des installations non collectives).

### **2.2 Subventions exceptionnelles (chapitre 77)**

Cette somme d'un montant de 1 910.00 € correspondant au versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal. Ceci permet alors d'équilibrer un budget annexe souvent déficitaire.

### **2.2 Excédent de fonctionnement reporté (002)**

L'affectation de résultat du budget primitif de 2020 avait prévu l'affectation du résultat de l'année 2019 pour un report en fonctionnement de **3 590.45 €**.

## **BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>Prévisionnel 2020</b>	<b>Compte Administratif 2020</b>
<b>Dépenses</b>	<b>18 179.00 €</b>	<b>8 746.44 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>14 589.00 €</b>	<b>14 123.81 €</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1 Les Dépenses**

La Commune n'a réalisé aucune dépense d'investissement sur l'année 2020 pour un budget prévisionnel de **13 179.00 €**.

Les dépenses inscrites en « Reste à réaliser » n'ont pas encore été payées mais ont été engagées en 2020. Elles doivent être financées par des recettes sur l'année 2020. Sur l'année 2020, la commune a inscrit le montant de **3 541 €** correspondant à une mission de numérisation des réseaux d'assainissement des eaux usées.

### **1.1 Les dépenses financières (chapitre 16)**

Il s'agit du remboursement du capital d'un emprunt. Nous n'avons plus d'emprunt sur le budget assainissement.

### **1.2 Les dépenses d'équipement (chapitre 21)**

Aucune dépense d'équipement cette année-là.

## **2 Les Recettes**

La Commune a perçu **4 282.21 €** de recettes pour un prévisionnel de 4 252.00 €.

### **2.1 Les recettes financières (chapitre 10)**

Les recettes financières s'élèvent à **931.09 €** pour un montant prévisionnel de 900.00 €.

Elles correspondent au FCTVA (récupération d'une partie de la TVA au taux de 16.404 %) sur des factures de travaux d'investissement effectués l'année dernière.

### **2.2 Les recettes d'équipements (chapitre 13)**

Elles correspondent au versement de subventions attribuées. Aucune subvention n'a été attribuée cette année pour les travaux d'investissement.

## **Bilan de la section d'Investissement**

	<b>Prévisionnel 2020</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	13 179.00 €	9 637.51 €	3 541.00 €
<b>Recettes</b>	4 252.00 €	4 282.21 €	0 €